

PLAN
PROVISOIRE



COMMUNE DE CHARLEVILLE

PLAN DE ZONAGE
POUR LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

Etude de zonage d'assainissement sur la communauté de communes de la Brie-Champenoise

Projection: Lambert 93 CC49

NP 18 073 000

Echelle : 1/5000 Code Mission : PHASE 2

A Le 01-02-2021: Première diffusion F.B Format : ADV.5000



NOS AGENCES:
Nord-Est
ARRAS (62) REIMS (51)
Tél : 06 80 67 90 69M : 06 33 37 63 71
Brie de Somme SEINE NORMANDE
JANVY (03) GALLIEN (07)
Tél : 06 70 28 86 43M : 02 32 34 44 44
Fax : 02 32 37 34 57

ZAC de Valenciennes Rouvignes - 9, Avenue Marc Lefrancq - 59121 Prévilly - 03 20 42 11 89
SAS de Cochin de 150 000 euros - 32523011 R02 VALDIGNANES
SIRET 59115012000095 - APE 7112 B - TVA Intracommunautaire n° FR 86581150129 Site web : www.amodiag.com

CONSTAT: Les équipements en place peuvent recevoir les eaux pluviales des futures zones
imperméabilisées sans engorgement de réseau.
Aussi, une réfection individuelle des eaux pluviales est à prévoir avec un quart-fil à une
hauteur minimale celle-ci sera basée sur un nivelé global de restitution au niveau de 2,0 L/ha dans la
limite de la parcelle destinée pour une place d'écoulement de 20 ans. Une gestion des eaux pluviales par
infiltration est à privilégier, sous réserve d'une étude géotechnique favorable.

**Dans le cas particulier des secteurs inclus dans la périmètre de protection rapprochée du captage communal
d'eau potable, les eaux filtrées pour l'assainissement des eaux pluviales ne sont pas autorisées, hormis avec
l'infiltration des eaux pluviales issues des toitures.**

**Secteurs présentant des ouvrages de collecte des eaux pluviales, sur lesquels des
dysfonctionnements constatés nécessitent des travaux:** Les équipements en place nécessitent des
aménagements pour un fonctionnement sans anomalie.

**Aussi, une réfection individuelle des eaux pluviales est à prévoir avec un nivelé global des
réseaux existants celui-ci sera basé sur un nivelé global de restitution de 2,0 L/ha dans la
limite de la parcelle destinée pour une place d'écoulement de 20 ans. Une gestion de la parcelle des eaux
pluviales par infiltration est à privilégier, sous réserve d'une étude géotechnique favorable.**

**Secteurs ne présentant pas d'équipement de collecte des eaux pluviales, sans imperméabilisation
future envisagée:** Aucun projet d'équipement pour la gestion des eaux pluviales n'est prévu. La gestion
des eaux pluviales à la parcelle est à mettre en place.

